

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Réalisation de missions géotechniques

Il s'agit d'autoriser la signature des marchés relatifs à la réalisation de missions géotechniques.

Les deux marchés relatifs à la réalisation de missions géotechniques passés dans le cadre d'un groupement de commande entre la ville de Quimper (coordonnateur) et Quimper Bretagne Occidentale arrivent à échéance.

Pour permettre la continuité des prestations, une nouvelle consultation a été publiée sous le forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montants minimum et maximum et un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre sera conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de sa date de notification et sera reconductible deux fois 1 an.

Les montants sont les suivants :

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	120 000,00	500 000,00	Euros
1ère période	65 000,00	250 000,00	Euros
2ème période	65 000,00	250 000,00	Euros
Total	250 000,00	1 000 000,00	Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer cet accord-cadre.